

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **mardi 3 avril 2018 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2018.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 5 mars 2018 et extraordinaire du 19 mars 2018.
3. Bordereaux des comptes à payer 2018-04-A, 2018-04-B, 2018-04-C, 2018-04-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2018-03.
5. Embauche d'un technicien en génie civil au Service de l'ingénierie.
6. Nomination au poste de contremaître - Parcs et espaces verts au Service des travaux publics.
7. Nomination au poste de contremaître - Aqueduc, égout au Service des travaux publics.
8. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité de suivi relatif à la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Appui à la mise en candidature du maire - Conseil d'administration réseau Les Arts de la Ville.
13. Formation donnée aux nouveaux élus - Frais d'inscription.
14. Rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2017 – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

15. Addenda à la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.
16. Création d'un surplus réservé pour les rénovations du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
17. Création d'un surplus réservé relativement à la coordination du développement de l'aire TOD 2.
18. Affectation d'un surplus réservé concernant des travaux de voirie pour l'année 2018.
19. Création d'une enveloppe budgétaire pour le remplacement du revêtement de plancher du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.
20. Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.
21. Positionnement des futures casernes incendie - Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie.
22. Rapport annuel relatif au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Adoption d'une politique d'affichage extérieur.
24. Adoption d'une politique de reconnaissance des citoyens s'étant démarqués.
25. Proclamation de la " Semaine de l'action bénévole ".
26. Appui au regroupement de fondeurs pour le maintien de la pratique du ski de fond sur le mont Saint-Hilaire.
27. Appui à la Coalition A30 pour une fluidité durable.
28. Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en matière d'étude de caractérisation du paysage.
29. Compte rendu de la réunion ordinaire du comité de la circulation et de la sécurité tenue le 21 février 2018.
30. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018 du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
31. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mars 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
32. Comptes rendus des rencontres no 15 du 8 février 2018 et no 16 du 22 février 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
33. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
34. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-13, 2018-14, 2018-15, 2018-16, 2018-17, 2018-18 et 2018-19.
35. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20.

36. Second projet de résolution d'approbation d'un PPCMOI - Transformation d'un garage détaché en salon d'esthétisme - 497, rue des Falaises.
37. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif à la citation du site patrimonial du domaine Ozias-Leduc.
38. Adoption du projet de Règlement numéro 1269, intitulé: " Règlement de citation d'un site patrimonial afin de protéger le domaine Ozias-Leduc situé au 272-284, chemin Ozias-Leduc et sur une partie du lot 3 788 135 ".
39. Adoption du Règlement numéro 1214-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1214 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
40. Adoption du Règlement numéro 1267, intitulé: " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216 ".
41. Adoption du Règlement numéro 1268, intitulé " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons ".
42. Facturation de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu - Travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons.
43. Octroi du contrat AME 2018-03 concernant des services professionnels en gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare - Phase II.
44. Octroi du contrat TP 18-09 concernant la fourniture de béton bitumineux.
45. Octroi du contrat BA 18-02 concernant le remplacement du revêtement de plancher du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.
46. Octroi du contrat ING 18-P02-AO1 concernant les travaux de réfection de voirie 2018 dans diverses rues.
47. Questions de l'assistance.
48. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2018-122

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 avril 2018 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant :

- 46.1 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Fermeture du chemin des Patriotes Nord pour la Fête nationale du Québec.

2018-123 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 5 mars 2018 et extraordinaire du 19 mars 2018 soient et sont approuvés par ce conseil.

2018-124 BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-04-A, 2018-04-B, 2018-04-C, 2018-04-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-04-A, au montant de 3 356 539,39 \$, numéro 2018-04-B, au montant de 2 633,11 \$, numéro 2018-04-C, au montant de 486 406,36 \$, numéro 2018-04-D, au montant de 21 487,40 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-04, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 mars 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 28 mars 2018.

2018-125 RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-03

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-03 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 mars 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-126 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler la vacance du poste régulier de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Angélique Tessier a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Angélique Tessier au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 14), et ce, à compter du ou vers le 4 avril 2018.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 21 mars 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 28 mars 2018.

2018-127

**NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Marc Bilodeau par le biais de la résolution 2016-038, au poste de contremaître - Aqueduc, égout au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de contremaître - Parcs et espaces verts au sein dudit Service;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bilodeau a signifié son intérêt à occuper ce poste et qu'il a les compétences requises;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme monsieur Marc Bilodeau au poste de contremaître - Parcs et espaces verts au Service des travaux publics, aux conditions de travail qu'il détient actuellement, et ce, à compter du 4 avril 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 23 mars 2018.

2018-128

**NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC, ÉGOUT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de contremaître - Aqueduc, égout du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Loelig Canno, col bleu au Service des travaux publics, a les compétences requises pour occuper ce poste,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

QUE ce conseil promeuve monsieur Loelig Canno au poste de contremaître - Aqueduc, égout au Service des travaux publics, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 5, échelon 6), et ce, à compter du 4 avril 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 23 mars 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 26 mars 2018.

2018-129

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA VILLE ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur David Morin, à titre de membre citoyen au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, est échu depuis le 7 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Morin a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur David Morin, à titre de membre citoyen au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, jusqu'au 6 novembre 2019.

2018-130

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DES FINANCES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Odino Riendeau et Denis Smits, à titre de membres citoyens au sein du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont échus depuis avril 2017 et que celui de monsieur Jean-Marc Bernard viendra à échéance le 8 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Smits et Bernard ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Denis Smits à titre de membre citoyen au sein du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, jusqu'au 8 avril 2019.

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Jean-Marc Bernard à titre de membre citoyen au sein du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 9 avril 2018 au 8 avril 2020.

2018-131

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Guylaine Vachon ainsi que de messieurs Louis-Félix Bousquet et Dany Croteau, à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie, sont échus;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Geneviève Poirier-Ghys, à titre de représentante pour le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire est également échu;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Poirier-Ghys et Vachon ainsi que messieurs Bousquet et Croteau ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats de madame Guylaine Vachon et de monsieur Louis-Félix Bousquet à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 8 mars 2018 au 7 mars 2020.

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Dany Croteau à titre de membre citoyen au sein dudit comité, pour un mandat de un (1) an, soit jusqu'au 3 mars 2019.

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Geneviève Poirier-Ghys à titre de représentante du Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire, au sein dudit comité, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 mars 2018 au 7 mars 2020.

2018-132

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI RELATIF À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Marie-Hélène Vinet et de monsieur Albert Churchill, à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi relatif à la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont échus;

CONSIDÉRANT QUE madame Vinet et monsieur Churchill ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats de madame Marie-Hélène Vinet et de monsieur Albert Churchill à titre de membre citoyen au sein du comité relatif à la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 2 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

2018-133

**APPUI - MISE EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU LES ARTS DE LA VILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la candidature de monsieur le Maire Yves Corriveau afin de siéger au conseil d'administration du réseau Les Arts et la Ville en tant que membre de la catégorie " Monde municipal ".

2018-134

**FORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS - FRAIS D'INSCRIPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription reliés à la formation donnée aux nouveaux élus, soit mesdames Christine Imbeau et Brigitte Minier, monsieur Louis Toner, ainsi qu'à monsieur Daniel Desroches, directeur général, portant sur les rôles, responsabilités, l'éthique et la déontologie des élus, au montant total de 140,57 \$, taxes incluses.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 20 mars 2018.

2018-135

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE - EXERCICE FINANCIER 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, concernant les activités prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* quant à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

2018-136

**ADDENDA À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la " Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ", intervenue entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en novembre 2016, relativement au projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'un addenda peut être apporté à la convention afin de regrouper les rubriques d'honoraires professionnels et des travaux de sorte que la somme du financement octroyé atteigne, mais n'excède pas le montant de la contribution maximale de 1 301 707,77 \$, tel qu'indiqué à la résolution CE 16-220;



EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Montréal un addenda à la " Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain " afin de regrouper les rubriques d'honoraires professionnels et des travaux de sorte que la somme du financement octroyé atteigne, mais n'excède pas le montant de la contribution maximale de 1 301 707,77 \$, tel qu'indiqué à la résolution CE16-220 de la Communauté métropolitaine de Montréal, laquelle résolution est jointe à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit addenda.

2018-137

**CRÉATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ - RÉNOVATIONS DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), un montant de 46 000,00 \$ afin de créer un surplus réservé " Rénovations du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement " pour des travaux de rénovation du rez-de-chaussée du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Que ce surplus réservé soit créé en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 21 mars 2018.

2018-138

**CRÉATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ - " COORDINATION TOD 2 "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), un montant de 90 000,00 \$ afin de créer un surplus réservé " Coordination TOD 2 " relatif au paiement des honoraires professionnels en gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare.

Que ce surplus réservé soit créé en conformité avec les recommandations de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenues dans ses rapports en date du 21 et du 28 mars 2018.

2018-139

**AFFECTATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ - " TRAVAUX DE RESURFAÇAGE "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise de prélever à même le surplus affecté " Travaux de resurfaçage ", poste budgétaire 55-992-12-555, un montant maximum de 50 000,00 \$, dans le cadre des travaux de réfection de voirie pour l'année 2018.

2018-140

**CRÉATION D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la création d'une enveloppe budgétaire à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), pour le remplacement de revêtement de plancher du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, au montant de 47 545,00 \$, taxes incluses, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que cette enveloppe budgétaire soit créée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service des loisirs et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 mars 2018.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, présente le dossier de la Régie intermunicipale d'incendie. Il fait état des villes partenaires, des éléments déclencheurs à sa création, de l'historique, de l'entente de transition, du comité technique, des réalisations effectuées et à faire, du contenu de l'entente intermunicipale, du portrait de la Régie créée et des impacts pour Mont-Saint-Hilaire.

2018-141

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées: les PARTIES) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES ont exprimé, par voie de résolution, leur intention de constituer une régie intermunicipale d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, l'*Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-142

**POSITIONNEMENT DES FUTURES CASERNES INCENDIE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées: les PARTIES) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES ont autorisé la signature de l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES s'entendent afin de fixer les lieux des casernes à être construites par la future régie intermunicipale comme suit:

- Pour le territoire de la Ville de Beloeil, sur le boulevard Yvon-L'Heureux, entre la rue Bernard-Pilon et la rue Saint-Jean-Baptiste;
- Pour le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, sur la montée Robert, entre la rue des Cerisiers et le rang des Trente;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que les PARTIES s'entendent pour fixer les lieux des casernes à être construites par la future régie intermunicipale comme suit:

- Pour le territoire de la Ville de Beloeil, sur le boulevard Yvon-L'Heureux, entre la rue Bernard-Pilon et la rue Saint-Jean-Baptiste;
- Pour le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, sur la montée Robert, entre la rue des Cerisiers et le rang des Trente.

2018-143

**RAPPORT ANNUEL DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule qu'une municipalité ayant adopté le Schéma de couverture de risques doit soumettre au ministère de la Sécurité publique du Québec un rapport annuel sur l'état d'avancement de son plan de mise en oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le rapport d'activité relatif au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques pour l'année 2017, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-144

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR**

CONSIDÉRANT l'installation d'un panneau d'affichage électronique à messages variables situé au coin des boulevards Sir-Wilfrid-Laurier et Honorius-Charbonneau, sur lequel sont diffusés les messages municipaux d'intérêt public, les événements et actualités de la Ville ainsi que les messages d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre à certains organismes partenaires d'accroître leur visibilité, ces derniers pourront utiliser cette plateforme pour annoncer leurs activités et services, et ce, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la formalisation d'une politique d'affichage extérieur s'avère un outil essentiel à une bonne et saine gestion de l'affichage extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Politique d'affichage extérieur " datée du 28 mars 2018, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ladite politique soit approuvée en conformité avec la recommandation de madame Isabelle Marnier, directrice des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 22 février 2018.

2018-145

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES CITOYENS S'ÉTANT DÉMARQUÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'a pas de politique pour reconnaître publiquement les Hilairemontois qui se démarquent dans les domaines du sport, de la culture, de la vie communautaire ou de quelque autre façon que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite se doter d'une politique pour reconnaître les actions des citoyens s'étant démarqués;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la " Politique de reconnaissance des citoyens s'étant démarqués " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, datée du 3 avril 2018, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-146

**PROCLAMATION DE LA " SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE "**

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de bénévoles oeuvrent au sein de notre communauté dans différents organismes et dans plusieurs sphères d'activité et que leur apport constitue une richesse collective pour la société;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au même titre que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, tient à remercier les nombreux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil proclame la semaine du 15 avril au 21 avril 2018 " Semaine de l'action bénévole " dont le thème sera " Je bénévole, tu bénévoles. Conjuguons notre bénévolat! ".

2018-147

**APPUJ - MAINTIEN DE LA PRATIQUE DU SKI DE FOND SUR LE MONT SAINT-HILAIRE - REGROUPEMENT DE FONDEURS**

CONSIDÉRANT QUE l'Université McGill, propriétaire du mont Saint-Hilaire, a annoncé son intention d'interdire la pratique du ski de fond dès la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est permise à cet endroit depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de fondeurs militent en faveur du maintien de la pratique du ski de fond sur le mont Saint-Hilaire et que plusieurs personnalités de différents milieux ont donné leur appui;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est favorable à la poursuite de cette activité et que celle-ci s'inscrit dans le cadre des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil donne son appui au regroupement de fondeurs qui réclament, auprès de l'Université McGill, le maintien de la pratique du ski de fond sur l'ensemble des 8 km de pistes telles qu'elles étaient aménagées auparavant sur le mont Saint-Hilaire.

2018-148

**APPUJ - COALITION A30 POUR UNE FLUIDITÉ DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 30 souffre d'une congestion chronique et croissante, notamment entre les autoroutes 10 et 20;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 30 supporte une importante proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la grande Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 30 demeure la colonne vertébrale d'un important réseau autoroutier et dont l'interconnexion aux axes de l'A-10, A-15, A-20 et de l'A-40, ainsi qu'aux routes 112, 116, 132, 134, 138 et 340 lui donne un effet structurant sur l'ensemble de la Montérégie;

CONSIDÉRANT le développement de projets d'envergure en matière de développement économique et de transport sur le territoire de la grande Rive-Sud, notamment le Réseau express métropolitain, les pôles logistiques, les zones industrialoportuaires, le déménagement de la brasserie Molson, ou encore la construction du nouveau pont Champlain et la réfection complète du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, et les impacts appréhendés de ces projets sur le volume de trafic sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (ci-après la " Table ") positionne depuis de nombreuses années l'autoroute 30 comme un axe de développement économique qui dépasse la simple fonction de voie de contournement et qui fait le lien entre les pôles logistiques de Les Cèdres et de Contrecoeur ainsi que les zones industrialoportuaires;

CONSIDÉRANT la mise en place en 2017 d'un comité transport chapeauté par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (ci-après " CCIRS ") visant la fluidité sur l'autoroute 30, où siègent entre autres des représentants de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, de l'agglomération de Longueuil et du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un mémoire par la CCIRS le 12 mai 2017, la diffusion d'une lettre d'opinion le 19 septembre 2017, et des rencontres tenues en 2017 avec les caucus de la Montérégie des partis politiques provinciaux ainsi que la direction régionale métropolitaine du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de sensibiliser le gouvernement et lui demander un engagement clair à mettre en place le plus rapidement possible des mesures afin d'assurer une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT la démarche initiée par la CCIRS afin de mettre sur pied une coalition regroupant notamment l'agglomération de Longueuil, les MRC et les municipalités de la Couronne Sud, avec pour mission de positionner ce dossier comme un enjeu électoral pour la Montérégie et ainsi forcer tous les partis politiques provinciaux à s'engager pour des mesures à court terme permettant d'améliorer la fluidité de l'autoroute 30, notamment dans le tronçon délimité entre les autoroutes 10 et 20;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la démarche initiée par la Chambre de commerce et d'industries de la Rive-Sud afin de mettre sur pied la " Coalition A30 pour une fluidité durable ".

2018-149

**GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU PAYSAGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille de critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en matière d'étude de caractérisation du paysage hilairemontais et du secteur du chemin de la Montagne, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-150

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ TENUE LE 21 FÉVRIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 21 février 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-001-R : Rue Magloire-Laflamme - Interdiction de stationnement
- 2018-002-R : Rue des Cheminots - Stationnement de nuit en hiver
- 2018-003-R : Cours de la Raffinerie - Stationnement en hiver
- 2018-004-R : Rues Jeannotte, du Golf, Villeneuve et Croissant du Golf - Stationnement
- 2018-005-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Réduction de la limite de vitesse
- 2018-006-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Boisée - Sécurité de l'intersection
- 2018-007-R : Rue Jeannotte - Déneigement de la piste cyclable
- 2018-008-R : Nuisance par le bruit - Système d'échappement non conforme  
En ajoutant les systèmes d'échappement des automobiles à la recommandation
- 2018-009-R : Chemin Rouillard - Vitesse des autobus scolaires
- 2018-010-R : Rue Louis-Voghel - Signalisation
- 2018-011-R : Rue Blain - Circulation des autobus scolaires
- 2018-012-R : Rue Boucher - Accès au stationnement incitatif

2018-151

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 MARS 2018 DU COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018 du comité de toponymie et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-07-R : Désignation du nom du bâtiment de l'école Sacré-Coeur
- 2018-08-R : Réflexion sur les noms de parcs qui portent le nom de la rue sur laquelle ils sont situés
- 2018-09-R : Réflexion sur le nom du parc de la Gare
- 2018-10-R : Propositions de noms - Parc-école de La Rocque
- 2018-11-R : Banque de noms - Développement de la zone H-60

2018-152

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MARS 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 7 mars 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-01-R : Demande de modification du Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser une activité de sentier d'hébertisme
- 2018-02-R : Plan de lutte à l'agrile du frêne - Ajout
- 2018-03-R : Protection de l'eau des collectivités d'une contamination radioactive
- 2018-04-R : Analyse d'un projet de récupération du verre
- 2018-05-R : Calendrier des réunions du comité pour l'année 2018
- 2018-06-R : Modification de la recommandation 2017-06-R - Sujet de la conférence

2018-153

**COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 15 ET 16 DU 8 ET 22 FÉVRIER 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 15 et 16 tenues respectivement les 8 et 22 février 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 et approuve la recommandation suivante:

- 2018-01-R : Déclaration du mont Saint-Hilaire à titre de site patrimonial

2018-154

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 MARS 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-155

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-13, 2018-14, 2018-15, 2018-16, 2018-17, 2018-18 ET 2018-19**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-13 : 148, Place Courcelles  
Plans et recommandation 2018-28-R (annexe A)
- PIIA 2018-14 : 330, boulevard Honorius-Charbonneau  
Plans et recommandation 2018-29-R (annexe B)
- PIIA 2018-15 : 554, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2018-30-R (annexe C)
- PIIA 2018-16 : 1121, rue Renoir  
Plans et recommandation 2018-31-R (annexe D)
- PIIA 2018-17 : 309 à 313, rue Damien-Benoît  
Plans et recommandation 2018-32-R (annexe E)
- PIIA 2018-18 : 798, rue des Cheminots  
Plans et recommandation 2018-33-R (annexe F)
- PIIA 2018-19 : 120, rue Sainte-Anne  
Plans et recommandation 2018-34-R (annexe G)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " G " pour en faire partie intégrante.

2018-156

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2018-20 - REFUS**

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 27 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2018-20 : 1347, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2018-26-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-157

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI - TRANSFORMATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN SALON D'ESTHÉTISME - 497, RUE DES FALAISES**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande afin d'autoriser la transformation d'un garage détaché situé en cour arrière de la propriété localisée dans la zone H-65, sise au 497, rue des Falaises, pour l'exploitation d'un salon de soins esthétiques;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ";

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de sa recommandation numéro 2018-16-R adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 27 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement-cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-094 par laquelle le conseil adoptait le premier projet d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce projet a fait l'objet, le 26 mars 2018, de l'assemblée publique de consultation requise par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation visant la transformation d'un garage détaché situé en cour arrière de l'immeuble sis au 497, rue des Falaises en salon de soins esthétiques, ainsi que les dérogations suivantes à la grille des usages et normes applicable pour la zone H-65 au Règlement de zonage numéro 1235:

- La réglementation prescrit que l'activité professionnelle ne peut occuper une superficie de plancher de plus de 40 mètres carrés, alors que le projet prévoit une superficie totale de 90 mètres carrés.
- La réglementation prescrit que l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle doivent être exercés à l'intérieur du bâtiment principal et que l'activité professionnelle ne peut occuper plus de 25 % de la superficie du rez-de-chaussée, alors que le projet prévoit l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle à l'intérieur d'un bâtiment accessoire et sa localisation n'affecte pas l'espace disponible pour des fins résidentielles du bâtiment principal.
- La réglementation prescrit qu'un seul occupant de la résidence peut exercer l'usage complémentaire avec soit un autre occupant de l'habitation et un employé ou avec deux employés, pour un maximum de 3 personnes exerçant l'usage complémentaire, alors que le projet prévoit l'exercice de l'usage complémentaire par l'occupant de la résidence et au maximum 3 employés qui seraient présents occasionnellement en même temps.
- La réglementation prescrit que l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle ne doivent pas engendrer de changements au niveau de l'architecture du bâtiment, sauf pour l'aménagement d'un accès, alors que le projet prévoit l'agrandissement et la rénovation du bâtiment accessoire.

Le tout selon le plan d'architecture préparé par monsieur David Deslandes, reçu à nos bureaux le 11 juillet 2016 et le plan d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 6 juillet 2016, portant le numéro de minute 47607, joints à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante et selon les conditions prévues à la recommandation 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-158

**AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CITATION DU SITE PATRIMONIAL DU DOMAINE OZIAS-LEDUC**

Avis de présentation est donné par le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un projet de règlement relatif à la citation du site patrimonial afin de protéger le domaine Ozias-Leduc situé au 272-284, chemin Ozias-Leduc et sur une partie du lot 3 788 135.

## 1. Désignation du site du patrimoine:

Domaine Ozias-Leduc

### Adresse:

272-284 chemin Ozias-Leduc ainsi qu'une partie du lot 3 788 135, au cadastre du Québec.

### Propriétaires :

#### Pour les 272 et 284, chemin Ozias-Leduc:

Musée des Beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire  
150, rue du Centre-Civique, Mont-Saint-Hilaire (Québec), J3H 5Z5

#### Pour la parcelle de terrain située sur le lot 3 788 135 (Correlieu)

Les Productions Marleb inc.  
670, rue Albert-Cloutier, Mont-Saint-Hilaire (Québec), J3H 4V1

### Cadastre :

#### Pour le 272, chemin Ozias-Leduc:

Division d'enregistrement de Rouville  
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire  
Numéro de lot : 3 788 134  
Matricule : 2945-31-8945

#### Pour le 284, chemin Ozias-Leduc:

Division d'enregistrement de Rouville  
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire  
Numéro de lot : 3 666 493  
Matricule: 2945-31-9000

#### Pour la parcelle de terrain du lot 3 788 135 (Correlieu):

Division d'enregistrement de Rouville  
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire  
Numéro de lot : une partie du lot 3 788 135  
Matricule: 2945-41-1287

### Superficie et dimension :

#### Pour le 272, chemin Ozias-Leduc :

Le terrain a une largeur de 45,02 mètres et une profondeur de 53,15 mètres pour une superficie totale du terrain de 2 364,30 mètres carrés;

#### Pour le 284, chemin Ozias-Leduc :

Le terrain a une largeur de 23,47 mètres et une profondeur de 47,60 mètres pour une superficie totale du terrain de 1 190,60 mètres carrés;

#### Pour la parcelle de terrain située sur le lot 3 788 135 (Correlieu):

Terrain de forme irrégulière (trapézoïdale) ayant une superficie totale de 605,2 mètres carrés

## 2. Motifs de la citation

Le conseil reconnaît la valeur patrimoniale du Domaine Ozias-Leduc tant au niveau historique qu'architecturale.

Construite entre 1800 et 1850, en bordure des vergers, au pied du mont Saint-Hilaire et en marge de l'ancien noyau villageois de Mont-Saint-Hilaire, la maison natale d'Ozias Leduc, située au 284, chemin Ozias-Leduc, est un bâtiment typique de l'architecture rurale vernaculaire de la Montérégie de cette époque de par sa construction et les matériaux utilisés dont la charpente en pièce sur pièce, le parement en planche, ses fondations et sa cheminée en pierre. À l'intérieur, les planchers et la cloison, l'escalier vers le grenier, la trappe d'accès au cellier ainsi que le manteau de cheminée et l'évier en pierre sont des éléments à grande valeur historique et architecturale.

Cette maison a abrité l'artiste ainsi que sa famille. Restauré en 2012, après plusieurs années où il a été inoccupé, ce bâtiment a retrouvé son aspect intérieur et extérieur de l'époque et est accessible au public qui souhaite faire la découverte du mode de vie et des valeurs campagnardes du XIXe siècle. La maison natale d'Ozias-Leduc est l'une des plus anciennes résidences de Mont-Saint-Hilaire.

C'est en 1894 qu'Ozias Leduc quitte la maison natale afin de s'installer dans son atelier, situé sur une partie du lot 3 788 135, qu'il nomme "Correliou" construit quelques années plus tôt. C'est dans cet atelier qu'Ozias Leduc a réalisé une bonne partie de ses oeuvres (portraits, natures mortes, scènes de genre et paysages). Dans cet atelier mythique, Ozias-Leduc a accueilli les grands artistes de l'époque, tels Paul-Émile Borduas, Jean-Paul Riopelle, Fernand Leduc, Françoise Sullivan, Ulysse Comtois et bien d'autres. Ce lieu est vite devenu le centre de la vie professionnelle et sociale d'Ozias Leduc ainsi qu'un pôle d'attraction important pour la communauté artistique. Ce bâtiment a été détruit par un incendie en 1983 et n'a pas été reconstruit.

En 1913, après son mariage, Ozias Leduc dessine les plans de la maison familiale où il y intègre la construction d'un nouvel atelier au deuxième étage du bâtiment. C'est en 1916 que débute la construction de cette maison, située au 272, chemin Ozias-Leduc, sur la propriété héritée de son père. Cette maison se caractérise par sa silhouette irrégulière rythmée par le toit à forte pente, les lucarnes et les cheminées. L'intérieur de la maison abrite dans son sous-sol un réservoir d'eau d'aspect inusité quant à sa conception et son fonctionnement.

Ozias Leduc habitera cette nouvelle maison et utilisera son nouvel atelier des années 1920 jusqu'au début des années 1940 où il réintègrera l'atelier "Correliou" après avoir vendu à son frère la maison familiale;

La maison familiale d'Ozias Leduc est aujourd'hui un centre d'interprétation destiné à faire connaître les oeuvres et la pensée de ce grand artiste.

Le site du domaine Ozias-Leduc est riche en histoire et est unique au Québec puisqu'on y retrouve trois éléments identitaires importants liés à la vie et au travail de l'artiste significatif qu'était Ozias Leduc.

Étant l'un des peintres québécois les plus importants de la première moitié du XXe siècle, Ozias Leduc a réalisé, entre autres, des fresques et décors religieux pour une trentaine de lieux de cultes de l'est du Canada et aux États-Unis, en plus d'illustrer des oeuvres et de rédiger ses réflexions sur l'art. Il prendra également sous son aile, un autre peintre originaire de Mont-Saint-Hilaire, Paul-Émile Borduas;

L'histoire d'Ozias Leduc est indissociable de celle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui lui a servi d'inspiration à de nombreuses reprises.

Le site du domaine Ozias-Leduc est identifié au Règlement du plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de zone à protéger.

La présente citation vise tant l'intérieur que l'extérieur des immeubles.

### **3. Constitution en site du patrimoine du Domaine Ozias-Leduc**

Le Règlement de citation d'un site patrimonial afin de protéger le domaine Ozias-Leduc prendra effet à compter de la date de signification de l'avis spécial aux propriétaires du site ci-dessus désigné.

### **4. Consultation**

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

2018-159

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1269 - RÈGLEMENT DE CITATION D'UN SITE PATRIMONIAL AFIN DE PROTÉGER LE DOMAINE OZIAS-LEDUC SITUÉ AU 272-284, CHEMIN OZIAS-LEDUC ET SUR UNE PARTIE DU LOT 3 788 135 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1269, intitulé: " Règlement de citation d'un site patrimonial afin de protéger le domaine Ozias-Leduc situé au 272-284, chemin Ozias-Leduc et sur une partie du lot 3 788 135 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-160

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1214-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1214 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1214-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1214 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-161

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1267 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1216 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1267, intitulé: " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-162

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1268 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXATION QUANT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA RIVIÈRE DES HURONS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1268, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-163

**FACTURATION - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - TAXATION QUANT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA RIVIÈRE DES HURONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu a transmis à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une facture au montant de 66 113,85 \$ quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les contribuables concernés par lesdits travaux rembourseront leur quote-part en vertu d'un règlement décrétant une taxation à cet effet;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 1268 décrétant une taxation quant à des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu de la facture numéro CE18-002, au montant de 66 113,85 \$, concernant des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons.

Que la présente résolution est adoptée en conformité à la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 20 mars 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande FI 18-64, au montant de 66 113,85 \$ soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-521 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2018-164

**OCTROI DU CONTRAT AME 2018-03 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET POUR LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 DU SECTEUR DE LA GARE - PHASE II - BRODEUR FRENETTE S.A.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la soumission de Brodeur Frenette S.A. au montant de 176 831,55 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en matière de gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare, phase II, dans le cadre du contrat AME 2018-03, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2018.

Que l'acceptation de cette soumission est conditionnelle à la signature d'une entente de partage des coûts à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et les propriétaires visés par le développement de l'aire TOD 2, soit Habitations Trigone inc. et Habitations Boies inc., selon les quotes-parts indiquées à l'annexe " A " de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'acceptation de cette soumission soit également conditionnelle au dépôt, par les propriétaires mentionnés ci-dessus, du montant de leur quote-part, tel qu'établi à l'annexe " A ".

Que lorsque les quotes-parts mentionnées ci-dessus auront été versées, la dépense décrite au bon de commande AM 18-11, au montant de 176 831,55 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-834-52-419 pour un montant de 82 433,53 \$, taxes incluses, et à même le poste budgétaire 55-992-18-002 pour un montant de 94 398,02 \$, taxes incluses.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer l'entente de partage des coûts ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-165

**OCTROI DU CONTRAT TP 18-09 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - CONSTRUCTION DJL INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction DJL inc., au montant de 54 187,72 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 18-09 pour la fourniture de béton bitumineux pour une période d'une année, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat en incluant conformément au devis, outre le prix indiqué ci-dessus, le coût de revient du transport établi à partir des tarifs indiqués au " Recueil des tarifs de camionnage en vrac " du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 18-33, au montant de 54 187,72 \$ taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-625, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-166

**OCTROI DU CONTRAT BA 18-02 - REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE - RÉNOVATIONS ALEXANDRE LÉVEILLÉ INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Rénovations Alexandre Léveillé inc., au montant de 42 250,44 \$, taxes incluses, pour le remplacement du revêtement de plancher du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, dans le cadre du contrat BA 18-02, option A, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service des loisirs et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 mars 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande BA 18-15 soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001, pour un montant de 42 250,44 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-167

**OCTROI DU CONTRAT ING 18-P02-AO1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2018 - DIVERSES RUES - PAVAGES MASKA INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Pavages Maska inc., au montant de 1 239 885,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de voirie 2018 dans diverses rues, dans le cadre du contrat ING 18-P02-AO1, option 1B, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2018.

Que ladite soumission est approuvée conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1263, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfacement de la chaussée sur diverses rues, de même que le paiement d'honoraires professionnels, le tout comportant une dépense de un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 \$) et autorisant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) nécessaires à cette fin ".



Que la trésorière soit autorisée à signer le bon de commande SI 18-16, au montant de 1 239 885,57 \$, incluant les taxes, et ce, dès l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1263.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-168

### **FERMETURE DU CHEMIN DES PATRIOTES NORD - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil requière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la fermeture du chemin des Patriotes Nord, entre les rues Messier et Désautels, le samedi 23 juin 2018, de 19 h à 23 h, pour la tenue des activités de la Fête nationale du Québec.

Que la Ville remette les lieux en bon état suite à l'événement.

Que messieurs Normand Blain, contremaître au Service des travaux publics et Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, de concert avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, conçoivent un plan d'urgence ainsi qu'un plan ayant pour but de détourner la circulation.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner	Régie intermunicipale d'incendie Réparation d'asphalte - Rang des Étangs
M. Benoît Landry	Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur Intersection chemin des Patriotes Nord et boulevard de la Gare – Feu de circulation
M. Jean-Luc Halde	Comptes rendus du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16
M. Louis-Georges Cournoyer	Mont-Saint-Hilaire Ville équitable - Appui de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Pratique de la permaculture Opposition au projet de dépotoir de déchets radioactifs de Chalk River Règlement concernant la distance séparatrice pour la protection de l'eau Présence de pesticides ou autres polluants dans l'eau - Tests Implantation de tours de communication - Consultation des citoyens

2018-169

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 15.

---

Yves Corriveau, maire

---

Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière